



---

# CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1981-1982

---

22 AVRIL 1982

---

ENTENTE ENTRE L'ASSEMBLEE NATIONALE  
DU QUEBEC ET LE CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE (1)

---

## RESOLUTIONS

ADOPTÉES PAR LE COMITE MIXTE EN SA QUATRIEME SESSION  
BRUXELLES, AVRIL 1982 (2)

---

---

(1) Voir Doc. Conseil 25 (S.E. 1979) - Nos 1, 2, 3, 4 et 5.

(2) Voir composition des délégations page 4.

## RESOLUTION N° 1

### Accord bilatéral

Le Comité Mixte rappelle les positions déjà affirmées au cours de ses sessions antérieures tendant à promouvoir une coopération entre nos deux peuples.

Dans cet esprit, le Comité se réjouit de l'ouverture prochaine à Québec d'une Maison qui sera une ambassade à la fois culturelle et économique de la Région wallonne et de la Communauté française.

Le Comité Mixte invite fermement les gouvernements du Québec et de la Communauté française de Belgique à négocier et à conclure dans de très brefs délais un accord de coopération bilatéral dans l'ensemble des domaines de leurs compétences.

Dans cet esprit, le Comité Mixte insiste pour que plus spécialement les matières suivantes soient incluses dans cet accord :

1. le livre;
2. le cinéma;
3. la télévision;
4. le sport;
5. la politique de formation et d'éducation;
6. la politique de la santé;
7. l'aide sociale;
8. la recherche appliquée.

Le Comité Mixte estime que cet accord devrait être géré par un Comité intergouvernemental permanent et que les deux assemblées devraient être associées au contrôle de son exécution.

## RESOLUTION N° 2

### Le livre

Le Comité a fait le bilan des discussions entamées depuis la première session du Comité Mixte sur le problème du livre.

Il a convenu :

1. de soumettre à la réflexion des deux parties l'évaluation détaillée et concrète des résultats de la mise en œuvre de la convention franco-québécoise d'aide à l'achat du livre spécialisé;

2. que les deux parties inciteraient leurs Exécutifs respectifs à prendre des initiatives permettant l'élargissement du marché du livre, notamment par :

— l'inventaire des entraves à la libre circulation et l'élimination de celles-ci;

— la création et la diffusion d'informations sur les ouvrages de langue française édités au Québec et dans la Communauté française de Belgique;

— un régime de subventionnement adéquat.

#### RESOLUTION N° 3

##### Méthodes de travail parlementaire

Le Comité mixte confirme ses résolutions antérieures sur les méthodes de travail parlementaire, il se réjouit de l'échange d'informations qui a eu lieu et qui permet l'amélioration des méthodes de travail parlementaire respectives, il a pris connaissance d'un projet de lexique comparatif de la terminologie parlementaire, il décide que tout sera mis en œuvre pour que ce lexique soit soumis à une évaluation critique et édité avant la prochaine session du Comité mixte.

#### RESOLUTION N° 4

##### Coopération avec les parlements des Etats tiers

Le Comité mixte confirme la résolution de la troisième session.

Il s'engage, en conséquence, à privilégier une réponse commune à des demandes éventuelles de soutien émanant d'assemblées parlementaires d'Etats tiers.

Dans l'attente de précisions supplémentaires, il prend acte de la demande que l'assemblée de la République des Comores a adressée à l'Assemblée nationale du Québec.

#### RESOLUTION N° 5

##### La télévision

1. Attendu que l'accord de coopération conclu à Bruxelles en 1977 entre la Radiotélévision belge de langue française et la Société de Radiotélévision du Québec est respecté par les deux parties,

Attendu qu'il convient d'encourager et d'intensifier les échanges de programmes entre la RTBF et les sociétés québécoises,

Attendu qu'un accord passé entre la France et le Québec permet la diffusion annuelle de 2 500 heures d'émissions provenant des trois chaînes publiques françaises au Québec,

Le Comité mixte :

Insiste auprès des Exécutifs respectifs pour que l'accord de coopération bilatéral s'inspire, en matière de radiotélévision, de l'expérience franco-québécoise.

2. Vu l'importance croissante de la pénétration en Europe et au Québec de programmes télévisés non francophones,

Vu la nécessité, dans ce cadre, de défendre conjointement les intérêts de la Communauté française internationale et ceux des téléspectateurs francophones,

Le Comité mixte :

Décide de demander aux Exécutifs respectifs d'assurer par une présence adéquate, dans les négociations internationales portant sur l'utilisation des satellites et autres moyens de transmissions télévisuelles, la défense de notre identité francophone commune.

## RESOLUTION N° 6

### Le Cinéma

Le Comité Mixte a pris acte du succès des missions commerciales et du désir clairement exprimé par les producteurs et réalisateurs de multiplier ce type d'échanges afin d'aboutir à des accords de coproduction.

Il marque sa volonté que les gouvernements responsables favorisent de nouveaux contacts afin d'aboutir à des accords de coproduction des deux parties.

Il invite les Exécutifs de la Communauté française et du Québec à recommander aux organismes de télédiffusion une orientation de leur politique d'achat centrée sur la promotion du cinéma d'expression française traduisant la sensibilité de nos deux peuples.

---

La délégation de l'Assemblée nationale du Québec était composée de MM. Claude Vaillancourt, président de l'Assemblée nationale; Elie Fallu, député du parti québécois; Jean-Paul Bordeleau, député du parti québécois; Raymond Brouillet, député du parti québécois; Yvon Picotte, député du parti libéral québécois; Yvon Vallières, député du parti libéral québécois; René Blondin, secrétaire général de l'Assemblée nationale; Christian Comeau, conseiller en relations parlementaires.

La délégation du Conseil de la Communauté française était composée de Mme Irène Pétry, président du Conseil de la Communauté française; MM. Yvon Biefnot, député, président de groupe, parti socialiste; Daniel Ducarme, député, président de groupe, parti réformateur libéral; Jean-Pierre Grafé, député, président de groupe, parti social chrétien; André Lagasse, sénateur, président de groupe, front démocratique francophone - rassemblement wallon / écolo / parti communiste belge; Marcel-René Galerne, secrétaire général du Conseil de la Communauté française; Jean-François Vandewalle, premier conseiller, chef de service du Conseil de la Communauté française.